

Copie



SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
DIJON 1
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX

Pour nous joindre :
Téléphone : 0380286820
Télécopie : 0380286681
Mél : spf.dijon1@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
L à V de 09H00 - 16H00

DECLARATION DE SUCCESSION

CERTIFICAT D'ACQUITTEMENT DE NON-EXIGIBILITE (1) DE L'IMPÔT

L'Agent administratif des finances publiques soussigné certifie que la déclaration de succession

Partielle en cas d'assurance vie Principale

de Mme PYBOT IRENE PIERRETTE

décédé(e) à BEAUNE le 14/10/2017

a été déposée au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE DIJON 1

le 20/12/2017 et enregistrée le 20/12/2017 sous le n° 2017Z03610

Cette déclaration a donné lieu au paiement de droits
 n'a donné lieu au paiement d'aucun droit

A DIJON CEDEX, le 22/12/2017

L'Agent administratif des finances publiques,

POFIN ARNAUD

Organisme d'assurance : LCL

Bénéficiaire	Lien de parenté	Intitulé / n° contrat ou de l'avenant	Date souscription	Primes versées après le 70e anniversaire de l'assuré (en euros)	Montant du capital versé (en euros)
Mme ANCIAUX JOSIANE FERNANDE	Enfant	AA0058146P	30/10/1993	1 524	

(1) L'abattement de 30 500 € dont bénéficient les contrats d'assurance-vie est global quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires. Cet abattement doit donc être réparti entre tous les bénéficiaires au prorata de la part leur revenant dans les primes taxables. Le certificat de non-exigibilité est délivré sous réserve que la totalité des primes versées après le soixante-dixième anniversaire de l'assuré ne dépasse pas 30 500 €. Le présent certificat est délivré sous réserve d'éventuelles constatations faites par l'administration à l'occasion d'un contrôle ultérieur.

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
DIJON 1
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX

Pour nous joindre :
Téléphone : 0380286820
Télécopie : 0380286681
Mél : spf.dijon1@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
L à V de 09H00 - 16H00

DECLARATION DE SUCCESSION
CERTIFICAT D'ACQUITTEMENT DE NON-EXIGIBILITE (1) DE L'IMPÔT

L'Agent administratif des finances publiques soussigné certifie que la déclaration de succession

Partielle en cas d'assurance vie Principale

de Mme PYBOT IRENE PIERRETTE
décédé(e) à BEAUNE le 14/10/2017

a été déposée au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE DIJON 1
le 20/12/2017 et enregistrée le 20/12/2017 sous le n° 2017Z03610

Cette déclaration a donné lieu au paiement de droits
 n'a donné lieu au paiement d'aucun droit

A DIJON CEDEX, le 22/12/2017

L'Agent administratif des finances publiques,

~~POTIN ARNAUD~~

Organisme d'assurance : CNP ASSURANCES

Bénéficiaire	Lien de parenté	Intitulé / n° contrat ou de l'avenant	Date souscription	Primes versées après le 70e anniversaire de l'assuré (en euros)	Montant du capital versé (en euros)
Mme ANCIAUX JOSIANE FERNANDE	Enfant	908054987	03/12/1994	7 805	

(1) L'abattement de 30 500 € dont bénéficient les contrats d'assurance-vie est global quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires. Cet abattement doit donc être réparti entre tous les bénéficiaires au prorata de la part leur revenant dans les primes taxables. Le certificat de non-exigibilité est délivré sous réserve que la totalité des primes versées après le soixante-dixième anniversaire de l'assuré ne dépasse pas 30 500 €. Le présent certificat est délivré sous réserve d'éventuelles constatations faites par l'administration à l'occasion d'un contrôle ultérieur.